



Document d'information tarifaire



Nom du prestataire de compte: CRELAN SA

Intitulé du compte: Compte à vue Crelan

Date: 01/01/2023

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans « Conditions générales et tarifs des paiement internationaux » et dans « Tarifs des services financiers non-standardisés ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de comptes généraux	
Tenue de compte	Cotisation annuelle 30,00 EUR Paquet opérations de base annuel 12,00 EUR Total des frais annuels 42,00 EUR
Inclut une offre groupée de services comprenant: <ul style="list-style-type: none">- domiciliations européennes- ordres permanents- retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique- versement en espèces en euros au guichet d'une agence Crelan- virement en euros vers un compte Crelan exécuté en agence.	

Paiements (à l'exclusion des cartes)		
Virement en euros	- électronique	0,00 EUR
	- en agence vers autre banque par virement (gratuit si un des titulaires a 65 ans ou plus)	1,50 EUR
	- virement urgent en agence	6,00 EUR
Paiement instantané	via myCrelan ou Crelan Mobile (momentanément indisponible)	1,25 EUR
Retrait d'espèces en euros au guichet d'une agence Crelan	Par retrait	0,50 EUR
Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque	Par chèque	1,25 EUR
Paiement par chèque client	Par chèque	1,00 EUR
Formulaire virement papier	à l'agence au domicile	0,00 EUR frais de port
Formulaire virement papier avec duplicata	Par formulaire	0,25 EUR
Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit	Cotisation mensuelle 1 ^{ère} carte	1,17 EUR
	Cotisation mensuelle 2 ^e carte	0,00 EUR
	Total des frais annuels	14,00 EUR
	Cotisation mensuelle à partir de la 3 ^e carte (par carte)	1,17 EUR
	Total des frais annuels	14,00 EUR
Fourniture d'une carte de crédit	Visa Classic	Cotisation mensuelle Total des frais annuels
		3,00 EUR 36,00 EUR
	Visa Gold	Cotisation mensuelle Total des frais annuels
	4,40 EUR 52,80 EUR	
Fourniture d'une carte prepaid	Service non disponible	
Retrait d'espèces en euros en Belgique	- Retrait ATM avec carte de débit	0,00 EUR
	- Retrait ATM avec carte de crédit	
	Sur le montant Majoré de	1,00 % 6,00 EUR
Opérations par carte dans la zone EURO		
	Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit	Crelan ne facture pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte Visa Classic ou Visa Gold	Sur le montant Majoré de	1,00% 6,00 EUR
Retraits d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte Visa Classic ou Visa Gold	Sur le montant Majoré de	2,00% 6,00 EUR
Paiement par carte de débit, Visa Classic ou Visa Gold		0,00 EUR
Opérations par carte hors zone Euro		
Retraits d'espèces dans une autre devise aux guichets automatiques avec carte de débit	Coût fixe Commission de change ¹	6,00 EUR 2,00%
Retraits d'espèces dans une autre devise aux guichets automatiques avec carte Visa Classic ou Visa Gold	Sur le montant Majoré de Commission de change ¹	1,00% 6,00 EUR 2,00%
Retraits d'espèces dans une autre devise auprès de banques et bureaux de change avec carte Visa Classic ou Visa Gold	Sur le montant Majoré de Commission de change ¹ N.B. en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.	2,00% 6,00 EUR 2,00%
Paiement par carte de débit	Coût fixe Commission de change ¹	0,60 EUR 2,00%
Paiement par carte Visa Classic ou Visa Gold	Commission de change unique ¹	2,00%
Remplacement d'une carte perdue ou volée	- Carte de débit - Carte de crédit Visa Classic - Carte de crédit Visa Gold	10,00 EUR 10,00 EUR 10,00 EUR
Découverts et services connexes		
Facilité de découvert [Facilité de caisse]²		
Taux débiteur/TAEG		9,50%
Dépassement		9,50%
	Débit non autorisé	10,45%
Lettre de rappel ou de mise en demeure	Un envoi par mois	7,50 EUR + frais de port

¹ Taux de change appliqué par rapport au cours de référence de la BCE (Banque centrale européenne) le jour du traitement de la transaction. Le cours de change de référence de la BCE pour les devises de l'EEE et pour plusieurs autres devises est disponible sur https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html

² Le montant maximum d'une facilité de découvert [facilité de caisse] liée à un compte à vue à usage privé est de 1.250 EUR. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois.

Autres services		
Opérations bancaires à distance	- Abonnement myCrelan, le premier Digipass inclus	0,00 EUR
	- Remplacement Digipass défectueux	0,00 EUR
	- Remplacement Digipass non-défectueux	25,00 EUR
	- Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur	25,00 EUR
	- Abonnement Crelan Mobile	0,00 EUR
Extraits de compte	Extraits électroniques	0,00 EUR
	Extraits de compte papier envoyés par la poste. Cotisation mensuelle :	
	- Fréquence trimestrielle*	0,75 EUR
	- Fréquence mensuelle*	1,50 EUR
	- Fréquence hebdomadaire	6,00 EUR
	- Fréquence journalière	15,00 EUR
	*gratuit pour les clients sans abonnement myCrelan.	
Divers		
Commande de chèque		0,50 EUR
Chèque national définitivement refusé		7,44 EUR
Formulaire virement papier (par 10)	Par virement :	
	A l'agence	0,00 EUR
	A domicile	frais de port
Formulaire virement papier avec duplicata	Par formulaire	0,25 EUR
Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (0,00 EUR si un des titulaires a 65 ans ou plus)	Par opération rejetée	5,00 EUR